



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
...

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 13 décembre 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**22 DEC. 2023**

transmis en Sous-Préfecture le

**21 DEC. 2023**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,  
M. PRACA, Maires-Adjointes,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
Mme CAMPION, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD,  
M. BIZET, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme de BROSSES  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES  
M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ  
Mme de CHABOT, pouvoir remis à M. SIMONNET

**Absents :** M. LEPUT, M. HULLIN

**Secrétaire de séance :** Mme WANG

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 4  
octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 20.

N° 23-7-23

OBJET

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU  
DOMAINE DE GRANDCHAMP DANS LE CADRE DU CONTRAT DE  
MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE SIGNE AVEC L'ASSOCIATION  
SYNDICALE AUTORISEE DU DOMAINE DE GRANDCHAMP**

M. DOAN rappelle que l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Domaine de Grandchamp a lancé un programme de dissimulation des réseaux et de réhabilitation de l'éclairage public sur ses voies qui sont des voies privées ouvertes au public.

M. DOAN précise qu'un partenariat pour l'insertion des réseaux dans l'environnement est prévu entre ENEDIS et le SEY. Ce partenariat a pour objet de subventionner la réalisation par les collectivités d'opérations d'enfouissement des réseaux électriques.

Pour pouvoir bénéficier de ces subventions, la maîtrise d'ouvrage du projet de l'ASA du Domaine de Grandchamp doit être portée par la collectivité adhérente au SEY, soit la Ville du Pecq.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231220-23-7-23-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023



Ainsi par délibération n° 22-2-14 du 6 avril 2022, il a été décidé de signer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour une première phase de travaux qui concerne l'allée du Golf et l'allée du Tapis Vert.

Dans le cadre de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, il est convenu que la Ville participe financièrement à hauteur de 20% du montant de l'opération plafonnée à 50 000 € TTC

Le montant de l'opération au démarrage des travaux est arrêté comme suit :

Prestations	Montants € TTC
Maîtrise d'œuvre	16 170 €
Missions Sécurité Protection de la Santé et Contrôle Technique	2 796 €
Etudes Techniques, diagnostics et autres prestations diverses : SFR Fibre, Orange	18 277, 20 €
Travaux	316 549,80
<b>TOTAL TTC</b>	<b>353 793,00</b>

En conséquence, la participation à hauteur de 20% représentant un montant supérieur au plafond fixé dans la convention ( $20\% \times 353\,793,00 = 70\,758,60$  €), celle-ci s'élèvera à 50 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 15 décembre 2023,

Vu la délibération n° 22-2-14 du 6 avril 2022, relative à la signature d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Grandchamp et la Commune du Pecq,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de dissimulation de réseaux aériens électrique basse tension, téléphoniques, vidéocommunication ainsi que la reprise en souterrain des branchements et la réhabilitation de l'éclairage public allée du Golf et allée du Tapis vert signée le 31 Mai 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**DECIDE** de participer à l'opération pour les travaux de dissimulation de réseaux aériens électrique basse tension, téléphoniques, vidéocommunication ainsi que la reprise en souterrain des branchements et la réhabilitation de l'éclairage public allée du Golf et allée du Tapis vert, dont l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de Grandchamp est maître d'ouvrage, à hauteur de 50 000 € TTC.

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20231220-23-7-23-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2023  
Date de réception préfecture : 21/12/2023



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurence Bernard", written over the text "Le Maire,".

Laurence BERNARD